

MUNICIPALITE DE VUFFLENS-LA-VILLE

Préavis municipal N° 4/2020

Remplacement de la conduite d'eau potable de la route du Moulinet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

I. Préambule

Le 27 mars 2019, la Municipalité annonçait au Conseil communal une fuite d'eau conséquente sur la conduite en fonte de la route du Moulinet. Elle précisait que son remplacement était inéluctable et devait être réalisé dans les meilleurs délais. Lors de la fuite de mars 2019, cette conduite présentait deux fissures sur sa partie inférieure, témoignant d'un état de vétusté avancé.

Lors de la réparation une fissure supplémentaire s'est produite 50 cm plus loin nous contraignant à remplacer un tronçon supplémentaire et à poser deux manchons. A cette occasion notre concessionnaire, l'entreprise G. Salm à Aclens, a mis en garde la Municipalité quant au très mauvais état de cette conduite posée en 1961. Par conséquent, la fuite de mars 2019 d'une part, les informations du concessionnaire d'autre part, mais aussi les pertes d'eau que nous subissons en cas de rupture de conduite, nous incitent à agir rapidement.

II. Le projet

Après avoir étudié avec notre bureau d'ingénieurs Chevalier à Morges, les diverses solutions de remplacement de cette conduite, il s'est rapidement avéré que la solution la plus favorable, financièrement parlant, consistait à poser une nouvelle conduite au-dessus du talus de la parcelle 1176 et le long de la parcelle 534.

En effet, la pose d'une nouvelle conduite dans la route du Moulinet aurait coûté plus du double. Les parcelles citées étant privées nous avons entrepris des démarches avec les propriétaires et, grâce à leur très grande compréhension, pour laquelle nous les remercions, avons obtenu leur accord et constituer une servitude de passage de conduite. Le bureau Chevalier a établi les cahiers des charges qui ont été soumis à trois entreprises pour les travaux de génie civil et à trois autres pour les travaux d'installations sanitaires.

Les travaux consistent à la :

- Pose d'une nouvelle conduite d'eau potable dès la route de Bovon jusqu'à la vanne située sur la parcelle 534, en longeant le dessus du talus de la parcelle 1176, soit sur une longueur d'environ 180 m.

- Reprise des raccordements des bordiers actuellement raccordés à la conduite à remplacer, y compris un raccordement destiné à l'approvisionnement en eau des futures constructions sur les parcelles 1148 et 1149.

III. Les offres

Toutes les offres, procédure sur invitation, ont été ouvertes le 30 mars 2020, en présence, mesures Covid 19 obligent, d'un représentant de la Municipalité et de la Secrétaire municipale. Un procès-verbal des prix soumis a été rédigé sur le champ.

Trois entreprises de génie civil ont répondu, toutes dans les délais. Après vérification de la conformité de leurs offres avec le cahier des charges, celle de la maison Alcord, Construction & Co SA à La Sarraz s'est révélée la plus avantageuse.

Les trois entreprises de travaux d'appareillage invitées à présenter une offre ont répondu dans les délais. Notre concessionnaire, la maison G. Salm SA à Aclens, a présenté l'offre la plus favorable. Après vérification, il s'est avéré que cette offre était conforme au cahier des charges.

Coûts des travaux (TTC)

Remplacement de la conduite de la route du Moulinet y compris reprise des raccordements privés

Génie civil (GC)	CHF	50'000.-
Appareillage	CHF	45'000.-
Indemnités pour perte de culture	CHF	1'500.-
Divers et imprévus	CHF	9'650.-
Honoraires ingénieur civil, étude et surveillance	CHF	12'500.-
Prestations géomètre et établissement de servitudes	CHF	3'000.-
TVA 7,7 % (arrondi)	CHF	<u>9'450.-</u>
TOTAL TTC	CHF	<u><u>131'100.-</u></u>

Une subvention de l'ECA, à un taux de 10 à 15 %, nous sera octroyée sur une grande partie des travaux et prestations, soit sur CHF 100'000.- environ.

IV. Financement et amortissement

Le financement sera assuré par la trésorerie courante.

La dépense proposée, même si elle ne figure pas dans le plan des investissements, respecte le plafond d'endettement décidé par le Conseil communal.

Pour le réseau d'eau, l'amortissement s'effectuera :

Par la subvention ECA sur les travaux de remplacement de la conduite et le solde, sur une durée de trente ans, par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable ».

V. Conclusions

En raison du très mauvais état de la conduite, il est indispensable de réaliser ces travaux qui éviteront des frais de réparation élevés lors des fuites immanquables sur ce tronçon et des pertes d'eau non négligeables avec les inconvénients que cela suppose pour les bordiers.

En outre, le remplacement suggéré contribue à sécuriser l'approvisionnement en eau et à assurer la défense incendie dans ce secteur.

* * * *

Nous vous prions dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir accepter nos propositions en adoptant la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- vu le préavis municipal N° 4/2020 du 18 mai 2020 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 131'100.-** pour le remplacement de la conduite d'eau potable du chemin du Moulinet ;
2. d'amortir cet investissement par la subvention ECA sur les travaux de remplacement de la conduite et le solde, sur une durée de trente ans, par prélèvements du compte 9280.06 « financement spécial réseau d'eau potable » conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La Secrétaire :


O. Duperrut




S. Böhlen

Vufflens-la-Ville, le 18 mai 2020

Dossier traité par Michel Gruaz

